

État des lieux - T2/T3

Entrée, réalisée le ____ / ____ / ____

Sortie, réalisée le ____ / ____ / ____

Le locataire dispose d'un délai de 10 jours pour demander au bailleur ou à son représentant de compléter le présent état des lieux (pour l'état des équipements de chauffe, le délai est porté au 1er mois de la période de chauffe).

Les locaux

Type : Appartement Maison Autre

Surface : _____ m² Nombre de pièces principales : _____

Non meublé Meublé (Si meublé, joindre un inventaire du mobilier et des équipements)

Adresse du bien : _____

Étage : _____ N° d'appartement : _____

Nom ancien occupant : _____

Le bailleur (ou son mandataire)

Nom et prénom / dénomination : _____

Adresse (ou siège social) : _____

Le(s) locataire(s)

Nom(s) et prénom(s) : _____


Adresse* : _____ * Si état des lieux de sortie

Infos utiles

 **Électricité** : N° compteur : _____ Heures pleines : _____

Heures creuses : _____

 **Gaz naturel** : N° compteur : _____ Relevé : _____

 **Eau** : Eau chaude : _____ m³ Eau froide : _____ m³

 Ouverture de compteur (Gaz / Electricité) : **09 77 42 34 29** (appel gratuit)

Caractéristiques énergétiques

Type de chauffage : électrique gaz autre collectif

Production eau chaude : électrique gaz autre collectif

Chaudière / état : _____ Date dernier entretien : _____

Ballon d'eau chaude / état : _____

Clés

Type de clé	Nombre	Commentaires

Parties privatives attachées au logement

Parties privatives	Nombre	Etat de sortie	N°	Commentaires
Cave				
Parking				
Box /Garage				
Balcon / Terrasse				
Jardin				

Autres équipements et aménagements

Équipements	Etat d'entrée	Etat de sortie	Commentaires
Sonnette / Interphone			
Boîte aux lettres			
Détecteur de fumée			
Chenaux / Gouttières			
Connexion Internet			
Portail			
Cheminée			
Charpente / Toiture			

 Internet (Fibre / ADSL / Éligibilité) **09 77 42 34 29** (appel gratuit)

Commentaires

Salon / Pièce à vivre

Éléments	Etat d'entrée	Etat de sortie	Commentaires
Portes / Menuiseries			
Fenêtres / Volets			
Étanchéité (<i>humidité, froid</i>)			
Plafond			
Sol / Plinthes			
Murs / Placards			
Prises / Interrupteurs			
Éclairage			
Chauffage / Tuyauterie			

Chambre 1

Éléments	Etat d'entrée	Etat de sortie	Commentaires
Portes / Menuiseries			
Fenêtres / Volets			
Étanchéité (<i>humidité, froid</i>)			
Plafond			
Sol / Plinthes			
Murs / Rangements			
Prises / Interrupteurs			
Éclairage / Plafonnier			
Chauffage / Tuyauterie			

Chambre 2

Éléments	Etat d'entrée	Etat de sortie	Commentaires
Portes / Menuiseries			
Fenêtres / Volet / Store			
Étanchéité (<i>humidité, froid</i>)			
Plafond			
Sol / Plinthes			
Murs / Rangements			
Prises / Interrupteurs			
Éclairage / Plafonnier			
Chauffage / Tuyauterie			

WC

Éléments	Etat d'entrée	Etat de sortie	Commentaires
Portes / Menuiseries			
Fenêtres / Volets			
Étanchéité (<i>humidité, froid</i>)			
Plafond			
Sol / Plinthes			
Murs / Rangements			
Prises / Interrupteurs			
Éclairage / Plafonnier			
Chauffage / Tuyauterie			
Ventilation			

Salle de Bain

Éléments	Etat d'entrée	Etat de sortie	Commentaires
Portes / Menuiseries			
Fenêtres / Volet / Store			
Étanchéité (<i>humidité, froid</i>)			
Plafond			
Sol / Plinthes			
Murs / Rangements			
Prises / Interrupteurs			
Éclairage / Plafonnier			
Chauffage / Tuyauterie			
Ventilation			

 Assurance Habitation **09 77 42 34 29** (*appel gratuit*)

Commentaires

Cuisine

Éléments	Etat d'entrée	Etat de sortie	Commentaires
Portes / Menuiseries			
Fenêtres / Volets			
Plafond / Murs			
Sol / Plinthes			
Rangements			
Plan de travail			
Prises / Interrupteurs			
Éviers / Robinetterie			
Chauffage / Tuyauterie			
Plaques de cuisson			
Hotte Aspirante			

Commentaires Généraux / Remarques

Abréviations : TB : très bon état B : bon état C : état moyen M : mauvais état HS : hors service NV : non vérifié

Signatures

Le locataire peut demander au bailleur ou à son représentant de compléter l'état des lieux d'entrée :

- dans les 10 jours suivant sa date de réalisation pour tout élément concernant le logement,
- le premier mois de la période de chauffe concernant l'état des éléments de chauffage.

Entretien courant et réparations mineures

Le locataire doit veiller à maintenir en l'état le logement qu'il occupe. À ce titre, il doit assurer l'entretien normal du logement et de ses éléments d'équipement, ainsi que les menues réparations nécessaires à moins qu'il ne prouve qu'elles sont dues à la vétusté, à une malfaçon ou à la force majeure. À défaut, le bailleur peut retenir sur le dépôt de garantie les sommes correspondant aux réparations locatives qui n'ont pas été effectuées par le locataire, justificatifs à l'appui.

Fait à _____ le _____ en _____ exemplaires, dont un remis à ce jour au locataire qui le reconnaît.

Le bailleur (ou son mandataire)

Signature précédée de la mention
manuscrite «certifié exacte»

Le(s) locataire(s)

Signature précédée de votre nom, prénom et «certifié exacte»
(Si le locataire représente d'autres locataires, inscrire : «Je me porte fort pour tous les autres titulaires»)

